

## Fiche de données de sécurité Selon le règlement (CE) 'No. 2020/878



**Construction  
Products Group**  
Europe



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>  <b>Nom du produit:</b>   <b>UFI Code:</b> <b>Nanoform:</b>	SL/TL/SF41/ESD SF41 PART B  SL/TL/SF41/ESD SF41 Part B  T5W0-X0R7-E000-SOCN Non	<b>Date de Révision:</b>  <b>Remplace:</b>  <b>Numéro de version:</b>	13/06/2023  15/07/2021  1
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Composant de peinture multi-composant - Usage professionnel uniquement. Revêtements et peintures, solvants, diluants. Activités manuelles avec contact physique de la main. Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur). Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur). Pour une utilisation par des applicateurs formés conformément. Application au rouleau ou au pinceau. Déconseillé pour : des applications pour le bricolage. Déconseillé pour : application par pulvérisation en raison des risques sanitaires. Conseillé contre: autres que recommandés.		
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>			
	<b>Fabricant:</b>	Tremco CPG Poland Sp. z o. o. Ul. Marywilska 34 03-228 Warszawa Polska  Tel: +48 22 879 8907 Fax: +48 22 879 8918 ehs.uk@flowcrete.com www.flowcrete.com.pl/		
	<b>Fiche technique produite par:</b>	ehs.uk@flowcrete.com		
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence:</b>	CHEMTREC +1 703 5273887 (En dehors des États-Unis) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

**Mentions de danger**

Toxicité aiguë, orale, catégorie 4	H302
Corrosion cutanée, catégorie 1B	H314-1B
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317
Toxicité de la reproduction, catégorie 2	H361D
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412

**2.2 Éléments d'étiquetage****Symbole (s) du produit****Mention d'avertissement**

Danger

**Nommé des produits chimiques sur l'étiquette**

Acide salicylique, Alcool benzylique, 1,3-Benzenedimethanamine, 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, Polyoxypropylènediamine., 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine.

**Mentions de danger**

Toxicité aiguë, orale, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, catégorie 1B	H314-1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Reproductive_ToxicityD_category_2	H361D	Susceptible de nuire au fœtus.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Phrases de précaution**

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**2.3 Autres dangers**

Aucune information.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.

**Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité**

Nom selon EEC

No.-CAS

Aucune information.

**Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité**

Nom selon EEC

No.-CAS

Aucune information.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

non applicable

**3.2 Mélanges****Substances Dangereuses**

<u>Nom selon EEC</u> <u>Einec No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>N° enregistrement REACH</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	<u>SCL Value:</u> <u>ATE Value:</u> <u>M-Factor:</u>
Alcool benzylique 202-859-9 100-51-6 01-2119492630-38	25 - <50	H302-319-332  Acute Tox. 4 Inhalation, Acute Tox. 4 Oral, Eye Irrit. 2	<b>SCL Value:</b> -  <b>ATE Value:</b> -  <b>M-Factor:</b> -
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3- epoxypropane, reaction products with 3- aminomethyl-3,5,5- trimethylcyclohexylamine. 500-101-4 38294-64-3 01-2119965165-33	25 - <50	H314-317-412  Aquatic Chronic 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1	<b>SCL Value:</b> -  <b>ATE Value:</b> -  <b>M-Factor:</b> -

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 220-666-8 2855-13-2 01-2119514687-32	10 - <25	H302-312-314-317-412  Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Oral, Aquatic Chronic 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1	<b>SCL Value:</b> -  <b>ATE Value:</b> -  <b>M-Factor:</b> -
1,3-Benzenedimethanamine 216-032-5 1477-55-0 01-2119480150-50	2.5 - <10	H302-314-317-332-412  Acute Tox. 4 Inhalation, Acute Tox. 4 Oral, Aquatic Chronic 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1B	<b>SCL Value:</b> -  <b>ATE Value:</b> -  <b>M-Factor:</b> -
Acide salicylique 200-712-3 69-72-7 01-2119486984-17	2.5 - <10	H302-318-361d  Acute Tox. 4 Oral, Eye Dam. 1, Repr. 2	<b>SCL Value:</b> -  <b>ATE Value:</b> -  <b>M-Factor:</b> -
Polyoxypropylènediamine. 618-561-0 9046-10-0 01-2119557899-12	2.5 - <10	H314-412  Aquatic Chronic 3, Skin Corr. 1C	<b>SCL Value:</b> -  <b>ATE Value:</b> -  <b>M-Factor:</b> -

**Informations Complémentaires:** Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Notes générales:** Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les

poumons. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

**Après le contact de la peau:** Utilisez un savon doux, si disponible. Consulter un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

**Après le contact visuel:** Un examen médical immédiat est requis. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

**Après ingestion:** Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical.

#### **Autoprotection du secouriste :**

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif par inhalation et par ingestion.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique. Un examen médical immédiat est requis. Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction:**

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

**Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées:** Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Réfrigérer les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **6.1.1 Pour les non-secouristes**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Équipement de protection individuel, voir section 8.2. Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

##### **6.1.2 Pour les secouristes**

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

**Instructions supplémentaires:** Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Les personnes qui manipulent des produits d'époxy doivent avoir suivi une formation spéciale selon les directives du ministère national du travail et de la santé.

Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Entreposer séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Conditions à éviter:** Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Ne pas congeler.

**Conditions de stockage:** Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à des températures comprises entre 15 °C et 30 °C. Conserver dans le conteneur original. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Composant de peinture multi-composant. Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition selon INRS (FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
Alcool benzylique	100-51-6				
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine.	38294-64-3				
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2				
1,3-Benzenedimethanamine	1477-55-0			0.1	
Acide salicylique	69-72-7				
Polyoxypropylènediamine.	9046-10-0				

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>Note OEL</u>
Alcool benzylique	100-51-6	
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine.	38294-64-3	
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	
1,3-Benzenedimethanamine	1477-55-0	
Acide salicylique	69-72-7	
Polyoxypropylènediamine.	9046-10-0	

**Conseils supplémentaires:** Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.

**Nom Chimique:**

Alcool benzylique

**EC Non:**

202-859-9

**No.-CAS:**

100-51-6

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					20 mg/kg bw/d		4 mg/kg bw/d
Inhalation	-	110 mg/m <sup>3</sup>	-	22 mg/m <sup>3</sup>	-	27 mg/m <sup>3</sup>	-	5.4 mg/m <sup>3</sup>
Dermique	-	40 mg/kg bw/d	-	8 mg/kg bw/d	-	20 mg/kg bw/d	-	4 mg/kg bw/d

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.27 mg/kg
Eau marine	0.1 mg/l
Sédiments marins	0.527 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	39 mg/l
sol (agricole)	0.456 mg/kg
air	

**Nom Chimique:**

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine.

**EC Non:**

500-101-4

**No.-CAS:**

38294-64-3

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							0.050 mg/kg
Inhalation				0.496 mg/m <sup>3</sup>				0.074 mg/m <sup>3</sup>
Dermique				0.14 mg/kg				0.050 mg/kg

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.011 mg/l
Sédiments d'eau douce	4320 mg/kg
Eau marine	0.001 mg/l
Sédiments marins	432 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	10 mg/l
sol (agricole)	864 mg/kg
air	No hazard identified

**Nom Chimique:**

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

**EC Non:**

220-666-8

**No.-CAS:**

2855-13-2

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							0.526 mg/kg bw/d
Inhalation	0.073 mg/m <sup>3</sup>		0.073 mg/m <sup>3</sup>					
Dermique								

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.06 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.784 mg/kg (sediment dw)
Eau marine	0.006 mg/l
Sédiments marins	0.578 mg/kg (sediment dw)
Chaîne alimentaire	Je ne devrais pas être bioaccumulatif.
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	3.18 mg/l
sol (agricole)	1.121 mg/kg (soil dw)
air	

**Nom Chimique:**

1,3-Benzenedimethanamine

**EC Non:**

216-032-5

**No.-CAS:**

1477-55-0

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							
Inhalation			0.2 mg/m <sup>3</sup>	1.2 mg/m <sup>3</sup>				
Dermique				0.33 mg/kg bw/d				

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.094 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.43 mg/kg
Eau marine	0.0094 mg/l
Sédiments marins	0.043 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	10 mg/l
sol (agricole)	0.045 mg/kg
air	

**Nom Chimique:**

Acide salicylique

**EC Non:**

200-712-3

**No.-CAS:**

69-72-7

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					4 mg/kg bw/d		1 mg/kg bw/d
Inhalation			5 mg/m <sup>3</sup>	5 mg/m <sup>3</sup>				4 mg/m <sup>3</sup>
Dermique				2.3 mg/kg bw/d				1 mg/kg bw/d

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.2 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.42 mg/kg
Eau marine	0.02 mg/l
Sédiments marins	0.142 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	162 mg/l
sol (agricole)	0.166 mg/kg
air	

**Nom Chimique:**

Polyoxypropylènediamine.

**EC Non:**

618-561-0

**No.-CAS:**

9046-10-0

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							
Inhalation				1.36 mg/m <sup>3</sup>				
Dermique				2.5 mg/kg				

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.015 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.132
Eau marine	0.014 mg/l
Sédiments marins	0.125
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	7.5 mg/l
sol (agricole)	0.0176
air	-

**8.2 Contrôles de l'exposition****Protection personnelle**

**Protection respiratoire:** Lors du mélange ou de l'application de ce produit, la zone d'installation devrait être bien ventilée, soit naturellement, soit par ventilation mécanique pour éviter l'accumulation de vapeur. En cas de ventilation insuffisante ou de travail dans des espaces confinés, les travailleurs doivent porter un respirateur purificateur d'air (APR) demi-face approuvé NIOSH ou CE équipé de cartouches de vapeur organique. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

**Protection des yeux:** Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Écran facial. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

**Protection des mains:** Utiliser des gants de protection contre les agents chimiques (EN 374): Caoutchouc nitrile; épaisseur  $\geq 0,5$  mm; temps de rupture  $\geq 480$  min. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps

de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Autres équipements de protection:** S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

**INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE:** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Ambre / jaune
Etat Physique	Liquide
Odeur	Amine comme
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Alcaline
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non determine
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	205 - N.D.
Point éclair, (°C)	Non mesuré
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non determine
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur relative	Non determine
Densité et / ou de la densité relative	ca. 1.04
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (° C)	Non determine
Viscosité cinématique	Non determine
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

### 9.2 Autres informationsFR

Contenu COV g/l:	<200
Densité (g/cm3)	0.120

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec des acides forts.

**10.4 Conditions à éviter**

Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Ne pas congeler.

**10.5 Matières incompatibles**

Acides. Oxydants.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie des **produits de décomposition dangereux** peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:**

**LD50 oral:** Aucune information.

**Inhalation LC50:** Aucune information.

**Derme LD50:** Aucune information.

**Irritation:** Aucune information disponible.

**Corrosivité:** Corrosif aux yeux et à la peau.

**Sensibilisation:** Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

**Toxicité à doses répétées:** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité:** Aucune information disponible.

**Mutagénicité:** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction:** Aucune information disponible.

**STOT-exposition unique:** Aucune information disponible.

**STOT-exposition répétée:** Aucune information disponible.

**Danger d'aspiration:** Aucune information disponible.

**Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:**

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>LD50 oral</u>	<u>Derme LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>	<u>Gaz CL50</u>	<u>Dust / Mist LC50</u>
100-51-6	Alcool benzylique	1620 mg/kg (rat)	2001 mg/kg (rabbit)			> 4.178 mg/l (4 h, rat)
38294-64-3	4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine.		> 2000 mg/kg (rat)	Non determine	Non determine	> 5.01 mg/l (rat)
2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		1840 mg/kg (rabbit)	Non determine	Non determine	> 5.01 mg/l (rat, 4h)
1477-55-0	1,3-Benzenedimethanamine		>2000 mg/kg (rabbit)	Non determine	Non determine	1.34 mg/l (rat)
69-72-7	Acide salicylique		>2000 mg/kg (rat)		0.000	0.000

9046-10-0	Polyoxypropylènediamine.	2980 mg/kg (rabbit)	Non determine	Non determine	Non determine
-----------	--------------------------	------------------------	---------------	---------------	---------------

**Informations Complémentaires:**

Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. Corrosif pour la peau. Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et causer finalement une perforation intestinale. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité**

<b>Nom selon EEC</b>	<b>No.-CAS</b>
Aucune information.	

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité:**

<b>EC50 48HR (Daphnia):</b>	Aucune information.
<b>IC50 72HR (algues):</b>	Aucune information.
<b>LC50 96HR (poisson):</b>	Aucune information.

**12.2 Persistance et dégradabilité:** Aucune information.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Aucune information.

**12.4 Mobilité dans le sol:** Aucune information.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.****Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité**

<b>Nom selon EEC</b>	<b>No.-CAS</b>
Aucune information.	

**12.7 Autres effets néfastes:** Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
100-51-6	Alcool benzylique	230 mg/l	770 mg/l (Pseudokirchneriella)	460 mg/l (Pimephales promelas)
38294-64-3	4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine.	11.1 mg/l (Daphnia magna)	79.4 mg/l (P. subcapitata)	70.7 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	23 mg/l (Daphnia magna)	Aucune information.	110 mg/l (Leuciscus idus)
1477-55-0	1,3-Benzenedimethanamine	15.2 mg/l (Daphnia magna)	20.3 mg/l (P. subcapitata)	87.6 mg/l (Oryzias latipes)
69-72-7	Acide salicylique	870 mg/l	> 100 mg/l (Desmodosmus subspicatus) OECD 201	1380 mg/l (pimephales promelas)

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Elimination des dechets vers un site de traitement/d'elimination des dechets dangereux agree conformement aux reglementations federales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les dechets avec les ordinaires ou dans les systemes d'egout. Emballages contaminés à éliminer en tant que produits. Les conteneurs complètement vidés qui ne sont ni bosselés ni éraflés peuvent être traités comme des déchets industriels, et peuvent faire l'objet d'un recyclage. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Code européen des déchets: 08 01 11\*

Code des déchets d'emballage: 150110

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1</b> Numéro ONU ou numéro d'identification	UN2735	UN2735	UN2735	UN2735
<b>14.2</b> Désignation officielle de transport de l'ONU	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S., (4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.,(4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.,(4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.,(4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)
<b>14.3</b> Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8	8
<b>14.4</b> Groupe d'emballage	II	II	II	II
<b>14.5</b> Dangers pour l'environnement	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
<b>14.6</b> Précautions particulières à prendre par l'utilisateur EMS-NO.:		non applicable F-A, S-B		
<b>14.7</b> Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		non applicable		

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

#### Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark:	PR-nr. 1343962
Code de Mal danois:	00-5 (1993)
Code de mal danois - mélange:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits suédois:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits de la Norvège:	Non disponible
Germany WGK Class:	3
Directive 2004/42/CE :	<200
Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):	non applicable
Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	non applicable
Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:	Aucune information.
Tableaux des maladies professionnelle concernés:	Aucune information.

#### Annex XIV, Regulation (CE) 1907/2006 - Authorisation List:

No.-CAS      Nom selon EEC

non applicable

#### SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):

No.-CAS      Nom selon EEC

non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte pour les déclarations de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Raisons de révision**

Revision Description Changed

Propriétés de substance et / ou de produit modifiées en section (s) :

- 01 - Identification
- 02 - Identification des dangers
- 03 - Composition/informations sur les composants
- 05 - Mesures de lutte contre les incendies
- 08 - Contrôles d'exposition / protection personnelle
- 09 - Propriétés physiques et chimiques
- 11 - Informations toxicologiques
- 12 - Informations écologiques
- 14 - Informations sur le transport
- 15 - Informations réglementaires

Énoncé (s) de révision a changé

## Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La base de données réglementaire Ariel fournie par la 3E Corporation à Copenhague, Danemark.
- Centre commun de recherche à Ispra, Italie.
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1272/2006 et ses modifications ultérieures.
- Règlement de la Commission (UE) 2020/878
- Décision 2000/532/CE du Conseil de l'UE et son annexe intitulée "Liste des déchets".
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées dans l'annexe I et l'annexe II du règlement CLP 1272/2008 sur la composition exacte de la formule

## Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
TBP	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies

IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
IATA Association Internationale pour le Transport Aérien  
MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires,  
1973 complétée par le protocole de 1978.  
IBC Grand Reservoir Vrac  
RTI Irritation des voies respiratoires  
NE Effets narcotiques  
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
OMI Organisation maritime internationale  
Note P: La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance  
contient moins de 0,1 % p/p de benzène.  
Note 10: La classification comme cancérigène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous  
poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou  
incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique  $\leq 10 \mu\text{m}$ .

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.

